

## **AVENANT A LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Opération : **Construction d'un immeuble neufs de logements collectifs et réhabilitation totale de 3 bâtiments pour une production totale de 20 logements collectifs sociaux-construction d'un logement social supplémentaire**

Objet :

Pour accroître l'offre de logements sociaux neufs sur la commune, Cité Nouvelle réalise une opération d'acquisition-amélioration de 13 logements et de construction d'un immeuble collectif de 7 logements sociaux au 58 rue Pasteur/35 rue Voltaire sur les parcelles cadastrées AK 20-AK 21-AK 421et AK 422

Suite à une modification de son projet ; un logement supplémentaire va être créé.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de versement des aides complémentaires financières accordées par la commune d'Oullins à cette opération.

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

LA **COMMUNE D'OULLINS**, représentée par son Maire en exercice, Monsieur François-Noël BUFFET autorisé aux fins des présentes par la délibération n°2016 adoptée en séance du Conseil Municipal du 26 mai 2016 ;

D'UNE PART,

ET

Le Groupe Cité Nouvelle représenté par son Directeur Monsieur FARINA Bernard

D'AUTRE PART,

Il a préalablement été exposé ce qui suit :

Les participations des collectivités locales, dont la ville d'Oullins, s'inscrivent dans le cadre de la réglementation nationale des financements aidés par l'État dont bénéficient les logements sociaux conventionnés (PLUS, PLUS CD ou PLA d'intégration)

Par délibération n° 2015-0376 en date du 11 mai 2015, le Conseil de Communauté a décidé de passer une convention avec l'Etat, pour la gestion des aides à la pierre lors de la période 2015-2020.

C'est pourquoi, à l'appui de cette nouvelle convention cadre qui fixe les objectifs et les moyens de production de logements sociaux, Le Groupe Cité Nouvelle réalise un programme de construction et d'acquisition-amélioration pour une production totale de 20 logements sociaux.

## **Un logement supplémentaire en PLAI au sein de l'opération d'acquisition-amélioration a reçu l'agrément de la part de la Métropole de LYON.**

### **L'opération compte donc désormais 21 logements sociaux**

Le programme se compose désormais de la manière suivante :

Pour l'opération d'acquisition-amélioration : **4 logements en PLAI** et 10 logements en PLUS

Pour l'opération de construction neuve: 1 logement PLAI et 6 logements PLUS

Une convention sera signée avec l'Etat, ouvrant des droits APL à chaque locataire sous réserve d'un plafond de ressources à ne pas dépasser.

### **Article 1 : Financement de l'opération**

Vu la délibération du conseil de communauté urbaine en date du 9 mars 2009 précisant les règles de participation financière aux opérations de logement social et de logement des populations défavorisées.

Vu la délibération n° 20150908 du conseil municipal en date du 25 septembre 2015 qui accorde à au Groupe Cité Nouvelle, une subvention pour contribuer à la réalisation de cette opération de logements sociaux qui sera financée par un prêt locatif à usage social (PLUS) et un autre à usage très social ou prêt locatif aidé d'intégration (PLAI).

Vu la délibération n° 20160526\_ du conseil municipal du 26 mai 2016 accordant une subvention complémentaire à l'opération précitée pour la réalisation d'un logement supplémentaire en PLAI

En conséquence, il est convenu ce qui suit

### **Article 2 : Subvention de la ville d'Oullins**

Conformément à la délibération du 2016-08 du 26 mai 2016, la ville d'Oullins décide d'accorder une aide financière complémentaire à l'opération citée ci-dessus, pour un montant total de 1365 € pour

- pour 1 logement en PLAI en acquisition-amélioration d'une surface de 39 m<sup>2</sup>

Cette aide fera l'objet d'un versement, avec le solde initialement convenu, à l'issue des travaux.

### **Article 3 : Dispositions diverses**

Les modalités ; non modifiées par la présente convention, restent applicables.

Le versement sera effectué par virement à l'ordre de Cité Nouvelle sur le compte ci-dessous, ouvert auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

**IBAN IRA : FR95 4003 1000 0100 0017 0639 B35**

Fait à Oullins en 4 exemplaires originaux,

Le

**Pour la ville d'Oullins,  
François-Noël BUFFET  
Sénateur-Maire**

**Pour Cité Nouvelle  
Bernard FARINA  
Directeur du Pôle Immobilier**